

---

Adresse des citoyens de la commune d'Azille (Aude) qui félicitent la Convention sur son Adresse aux Français et donnent connaissance des dons et offrandes faits à la patrie par cette commune, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens de la commune d'Azille (Aude) qui félicitent la Convention sur son Adresse aux Français et donnent connaissance des dons et offrandes faits à la patrie par cette commune, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 75-76;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19642\\_t1\\_0075\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19642_t1_0075_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

**La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des Secours publics :**

**Décète que la Trésorerie nationale paiera, sur le vu du présent décret à la citoyenne Marie-Anne-Béatrice Dassouville, femme de Joseph Rhoedaller, à la citoyenne Rosalie Josephe Helbois, femme de Mathias Roedhaller, et au citoyen Joseph Rhoedaller, tous trois arrêtés le 26 prairial et acquittés par le Tribunal révolutionnaire le 28 brumaire de l'an troisième, la somme de 500 liv. par chaque, pour cinq mois de détention, et pour retourner à leur domicile.**

**Le présent décret ne sera imprimé qu'au bulletin de correspondance (43).**

## 10

**Les commissaires de la comptabilité nationale informent la Convention qu'ils remettent à son comité des Finances l'état des comptes présentés au bureau de la comptabilité pendant la deuxième quinzaine du mois dernier (44).**

*[Les commissaires de la comptabilité nationale au président de la Convention nationale, Paris, le 2 frimaire an III] (45)*

Citoyen Président,

Nous informons la Convention nationale que nous remettons à son comité des finances, section de l'examen des comptes, l'état de ceux présentés au Bureau de la comptabilité pendant la deuxième quinzaine du mois dernier.

*Les commissaires de la comptabilité nationale : GARCHET, VACHEZ, COLLIAS, RAMOND, JOINVILLER, MAGARAIN, MIENALIN, BRIERRE, LUMERLIERS, et une signature illisible.*

## 11

**Les administrateurs du district de Ros-trenen, département des Côtes-du-Nord, annoncent que le 9 brumaire, un bien d'émigré, estimé 14 394 liv., a été vendu, dans ce district, 85 550 livres (46).**

(43) C 327 (1), pl. 1430, p. 68. *P.-V.*, L, 29; *Bull.*, 3 frim. (suppl.). Menuau rapporteur selon C\*II, 21.

(44) *P.-V.*, L, 29.

(45) C 327 (2), pl. 1442, p. 4.

(46) *P.-V.*, L, 29. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

## 12

**Les citoyens de la commune d'Azille, département de l'Aude, en félicitant la Convention nationale sur son Adresse au peuple français, applaudissent à la fermeté par laquelle elle a anéanti l'affreux système de la Terreur, et a ramené le beau règne de la justice et de la vertu. Ils l'invitent à rester à son poste, et lui donnent connoissance des dons et offrandes faits à la patrie par cette commune; savoir 14 543 liv., l'argenterie des églises ou chapelles, consistant en quarante-trois livres trois onces, tous les ornements des dites églises, trois quintaux quatre-vingt-quinze livres de laitons, toutes les cloches, pesant cent vingt-trois quintaux soixante-seize livres, tout le serrement, pesant sept quintaux soixante-quinze livres, quatre quintaux soixante-douze livres de cire;**

**Plus, vingt roupes pour les volontaires, cent trente-deux paires de souliers, trois mille six cent dix quintaux quatre-vingt-quinze livres de grains, et autres objets (47).**

*[Les citoyens de la commune d'Azille à la Convention nationale, Azille, le 11 brumaire an III] (48)*

Citoyens,

Quel enthousiasme, votre dernière adresse n'a-t-elle pas mis dans le cœur du peuple français! Vous en êtes déjà convaincu par le nombre des adhésions et des félicitations qui vous parviennent de toutes parts; nous vous adressons les nôtres; vous êtes inépuisables dans vos travaux. Continués les, dignes représentans d'un peuple que vous avés rendu libre, et dont vous avés remplacé la terreur par l'humanité et la justice; le gouvernement que vous avés établi, et que vous rendrés durable par la sagesse de vos loix, vous mérite déjà l'immortalité, dans les siècles futurs. Soyés inébranlables dans votre poste, la nation vous entoure, son guide repoussera les traîtres de tous nos ennemis et sa force les anéantira. Vive à jamais la République!

Citoyens représentans, notre amour la patrie, nous avons fait pour elle tous les sacrifices possibles.

1. En don patriotique, la somme de huit mille quatre cent livres...8 400 L.

2. Dons donnés aux braves défenseurs de la patrie la somme de six mille cent quarante trois livres... 6 643 L.

3. Toute l'argenterie de nos quatre ci-devant églises ou chapelles déposée au trésor du district pesant quarante trois livres trois onces...43 L. 3 onces

4. Tous les ornements des dittes églises

(47) *P.-V.*, L, 29-30. *Bull.*, 4 frim. (suppl.).

(48) C 327, pl. 1443, p. 7.

5. Trois quintaux quatre vingt quinze livres, laiton ci...3 Qt 95 L.

6. Toutes les cloches pesant cent vingt trois quintaux soixante seize livres ci...123 Qt. 76 L.

7. Tout le ferrement pesant sept quintaux soixante quinze livres ci...7 Qt 75 L.

8. Vingt rouples pour nos braves défenseurs de la patrie

9. Quatre quintaux soixante douze livres cire... 4 Qt 72 L.

10. Cent trente deux paires de souliers

11. Un atelier de salpêtre

12. Trois mille six cent quintaux quatre vingt quinze livres en bled, seigle et avoine pour la subsistance des armes de celles des différents districts et des communes avoisinantes ci... 3610 Qt 95 L.

La commune a fait toutes ces fournitures en grains par un vrai patriotisme et elle offre de même généreusement les biens et la vie des citoyens qui la composent, si ce sacrifice doit contribuer au bonheur public.

Salut et fraternité.

FEGOMME *maire*, MARSJ, JOUCLAY, CATRALA, *officiers municipaux*, REY, PICOUD, JALABERT, *notables et 2 autres signatures*.

La commune est composée de treize cents individus.

### 13

**La société populaire d'Alais [Alès], département du Gard, fait passer à la Convention une lettre qu'elle a écrite à la société populaire du Puy [Haute-Loire], pour lui témoigner sa reconnaissance envers le représentant du peuple Reynaud [de la Haute-Loire], qui, par son appui auprès de la Convention, l'a délivrée de ses oppresseurs (49).**

[*Extrait des registres des délibérations de la société populaire d'Alès, séance du 26 vendémiaire an III*] (50)

Un membre a proposé d'écrire une lettre, en forme d'adresse, à la société populaire du Puy, pour lui témoigner la vive reconnaissance de celle d'Alais envers le représentant du peuple Regnault [*sic*], à raison des signalés services qu'il a rendu à la commune d'Alais, auprès de la Convention nationale pour la tirer de l'oppression sous laquelle elle gémissait, sous le règne des scélérats Lantrivès et Rovère et des tribuns sanguinaires de crimes. Ce fut l'énergie vraiment républicaine que le brave montagnard avait développée dans les journées des 9 et 10 thermidor dernier, et par amendement que cette adresse sera imprimée pour être envoyée tant à

la société populaire du Puy, qu'à la Convention nationale, et aux sociétés populaires affiliées.

La proposition et l'amendement ont été adoptés à l'unanimité, et le comité de correspondance est chargé de s'occuper sans délai de la rédaction de la ditte adresse.

[*Adresse de la société populaire d'Alès à la Société populaire du Puy*] (51)

Frères et amis,

La reconnaissance est pour nous un devoir qui nous aimons à remplir. Le représentant du peuple [Reynaud] a servi, avec tout le zèle du patriotisme auprès de la Convention nationale les justes réclamations que nos députés avaient été lui porter en notre nom, contre tous scélérats, infâmes agents du Robespierre qui avaient complotté la perte de notre commune, l'assassinat de tous les patriotes. La Convention nationale nous a rendu justice, les patriotes sont sauvés, et nos assassins sont sous le glaive de la loi ; l'odieuse Rovère, lieutenant de gendarmerie, se fit lui-même justice en s'ouvrant le ventre avec un rasoir, en s'arrachant les entrailles ; Lantrivès, agent national et Lagelle, administrateur, sont détenus, en attendant que la justice nationale leur fasse expier leurs forfaits.

Les patriotes respirent maintenant, frères et amis, et dans les élans de notre joie, nous bénissons chaque jour la Convention qui nous a sauvés ; nous bénissons nos bienfaiteurs qui nous ont secondés dans l'attaque pénible et périlleuse que nous avons échappés dans le tems de la tyrannie, et contre des agents revêtus des pouvoirs de cette même tyrannie.

Reynaud est à ce titre cher aux patriotes d'Alais ; nous possédons plusieurs lettres de lui, qu'il nous a écrites dans les tems orageux ; elles ravissent la plus pure moralité, le patriotisme le plus vrai ; elles n'ont pas peu contribué à nous soutenir, à nous encourager dans notre entreprise, par les assurances qu'il nous donnait de son dévouement à notre cause patriotique.

Ce dévouement, frères et amis, Reynaud l'a montré ensuite par les actes, nos députés arrivant à Paris, ont trouvé en lui accueil et appui. Reynaud s'est joint à nos braves représentants de la députation du Gard, et a concouru avec eux à sauver notre malheureuse commune du criminel complot tourné contre elle. Nos commissaires ont trouvé dans Reynaud le vrai ami du peuple, l'ennemi de la tyrannie, du crime et de toute espèce d'immoralité, c'est le témoignage qu'ils lui ont rendu à leur retour dans le sein de la société, et nous éprouvons une satisfaction bien douce à vous exprimer ici, les sentiments dont nous sommes pénétrés.

Déjà nous avons acquitté envers Reynaud le juste tribut de reconnaissance que nous lui devons, en votant une adresse à notre députation du Gard, commune à Reynaud ; mais il manquait encore à l'expédition de notre reconnaissance, de la porter dans le sein d'une société populaire à

(49) P.-V., L, 30.

(50) C 328 (2), pl. 1453, p. 30.

(51) Même document, à la suite. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).